

aujourd'hui vingt quatre de mars une sept cent quatre vingt
trois Les deux de la République française et de France de
matru pardevant moi francois Notte membre de la justice
Général de la commune de Valenciennes élu Acquisiteur de Valenciennes
depuis vous dressé l'acte destinés a constater l'innocence
marriage, et deis des étrangers, Est pour par le l'acte
publique de la maison commune par Baptiste de Berce
Domicilié dans ladite municipalité lequel assiste de
Joseph Mashe et de Louis Regnier et de deux
demeurant dans ledit territoire de Valenciennes
municipalité de Valenciennes déclaré a moi francois
que Catherine Berceaux son épouse du légitime mariage
Est accouché aujourd'hui a cinq heures du matin vingt
quatre de mars d'un enfant de sexe féminin qui me présente
à laquelle il lui donne le prénom de Marie Catherine Regnier
par déclaration que les témoins Joseph Mashe et Louis
Regnier ont faite par devant la Justice de la République
de Valenciennes qui redonne la certitude par voir
qui me font de quel que Baptiste de Berce père de l'enfant
et le deux témoins Joseph Mashe et Louis Regnier ont signé
avec moi par devant moi les jours susdits

Mashe Louis Regnier

Baptiste de Berce